



VIVALTO
SANTÉ

Clinique Saint-Germain

Saint-Germain-en-Laye



Votre guide
maternité



VIVALTO
SANTÉ

Sommaire

1. La maternité p.4
2. L'inscription..... p.4
3. Les étapes de la grossesse p.5
4. Les formalités de la grossesse p.6
5. La consultation d'anesthésie p.7
6. La pré-admission..... p.7
7. Votre « pochette de suivi de grossesse » ... p.8
8. L'équipe p.8
9. Que faut-il apporter ? p.9
10. Le pack accouchement/allaitement . p.10
11. La prise en charge de l'accouchement p.10
12. Votre séjour p.11
13. La charte des parents & les règles de vie dans le service p.12
14. Votre sortie p.13
15. Les formalités p.13
16. Accès p.14

Liste des intervenants (Annexe)



Vous avez choisi de donner naissance à votre enfant dans la Maternité de la **Clinique Saint-Germain**.

Ce livret est destiné à vous guider et à faciliter les démarches pour le bon déroulement de votre grossesse et de votre accouchement.

Notre priorité est d'assurer la qualité et la sécurité de votre prise en charge.

L'accueil, l'écoute et l'information que nous vous devons sont le fruit d'une collaboration constante entre praticiens, soignants et personnel administratif.

Prendre soin de vous est notre engagement au quotidien.

La vocation de ce document n'est pas de remplacer le dialogue avec les équipes médicales et soignantes mais de vous offrir un support écrit auquel vous pourrez vous référer.

1. La maternité

La maternité se situe au 1^{er} étage de la Clinique Saint-Germain. Elle comporte 24 lits répartis en chambres simples, chambres doubles et chambres «accompagnant» équipées d'un lit pour l'accompagnant qui souhaite rester la nuit.

Le tarif chambre «accompagnant» inclut un lit d'appoint et le petit déjeuner pour l'accompagnant(e).

2. L'inscription

Elle permettra de préparer votre séjour à la maternité et peut être effectuée dès que vous êtes suivie par un obstétricien de la Clinique en complétant un formulaire d'inscription.

Le formulaire sera à remettre à l'accueil de la Clinique.

Le dépassement de l'Obstétricien vous sera indiqué lors de la consultation d'obstétrique.

Le dépassement de l'Anesthésiste vous sera indiqué lors de la consultation d'anesthésie.

Lors de votre inscription à la maternité, un **«Guide Maternité»** avec les coordonnées de tous les intervenants et une fiche de tarifs vous seront remis.

L'espace naissance est situé au niveau OH. Il se compose d'une salle d'examen ou pré-travail, de 4 salles d'accouchement, d'une salle de césarienne, et d'une salle de réanimation du nouveau-né.

Pensez à contacter votre mutuelle pour obtenir le tableau des garanties de vos remboursements.



3. Les étapes de la grossesse

LES CONSULTATIONS PRENATALES

Elles sont au nombre de 7 et sont obligatoires.

Leur nombre peut être augmenté selon votre état de santé.

Vous prendrez les rendez-vous auprès de votre gynécologue-obstétricien.

Dates de RDV

- | | |
|---------|---------|
| 1. | 5. |
| 2. | 6. |
| 3. | 7. |
| 4. | |

LES ECHOGRAPHIES PRENATALES

Elles sont recommandées et au nombre de 3.

Il est conseillé de démarrer la préparation à partir du 2^e trimestre de la grossesse.

Dates de rendez-vous d'échographie

- | |
|---------|
| 1. |
| 2. |
| 3. |

Vous pourrez opter pour une préparation classique ou sophrologique.

L'inscription à l'une de ces préparations se fait de l'une des manières suivantes : à l'entretien prénatal précoce, ou encore en téléphonant aux sages-femmes libérales .

(Cf. fiche : liste des intervenants)

LES SEANCES DE PREPARATION A LA NAISSANCE

Elles sont effectuées par l'une des sages-femmes libérales de la Clinique.

(Cf. fiche : liste des intervenants)

ENTRETIEN PRENATAL PRECOCE

Il est effectué par une des sages-femmes libérales de la clinique.

(Cf. fiche : liste des intervenants)

Les 8 séances sont destinées à vous préparer au mieux à votre accouchement.

Il peut se faire à partir du 4^e mois et tout au long de votre grossesse.

L'entretien prénatal précoce est la première de ces huit séances.

Il est fortement conseillé et vous apportera des informations sur les questions que vous vous posez et un accompagnement pour l'élaboration de votre projet de naissance.

Elles sont remboursées à 100 % par la sécurité sociale, le tiers payant est possible avec une carte vitale à jour.

MONITORING DE SURVEILLANCE DE FIN DE GROSSESSE OU DE GROSSESSE PATHOLOGIQUE

Dans le cadre de votre suivi et à partir de la 37^e semaine de grossesse, vous prendrez rendez-vous avec la sage-femme libérale pour mettre en place votre dossier médical en vue de l'accouchement (Cf. fiche : liste des intervenants)

Au cours de ce rendez-vous, un enregistrement du rythme cardiaque fœtal sera réalisé selon avis de votre gynécologue.

Le monitoring de fin de grossesse est remboursé à 100 % par la sécurité sociale.

4. Les formalités de la grossesse

Au 1^{er} trimestre

- Déclaration de grossesse à faire par le praticien.
- 1^{ère} échographie au 3^e mois (vers 12 semaines d'aménorrhée)

N'oubliez pas votre Inscription administrative à la maternité auprès du bureau des admissions (à l'accueil – niveau OB).

Au 2^e trimestre

- Consultations mensuelles
- 2^e échographie au 5^e mois (vers 22^e – 24^e semaines d'aménorrhée)

Au 3^e trimestre

- Les 2 Consultations mensuelles doivent être faites :
 - les 15 premiers jours du 8^e mois
 - les 15 premiers jours du 9^e mois.

LES CONSULTATIONS EN URGENCE 7j/7- 24h/24

Au cours de votre dernier mois de grossesse (de la 37^e à la 41^e semaine), en cas de pressentiment d'accouchement, il vous est possible de contacter la salle de naissance.

CONSULTATION DE LACTATION

Une séance de préparation à l'allaitement maternel est proposée par la consultante en lactation durant votre grossesse.

Par ailleurs, il vous sera possible de bénéficier de son accompagnement pour la poursuite de l'allaitement de votre enfant dans le cadre de son activité libérale après votre sortie.

(Cf. fiche : liste des intervenants)

- 3^e échographie au 7^e mois (vers 32^e-34^e semaines d'aménorrhée)

ECHOGRAPHIES FŒTALES

D'autres échographies peuvent être prescrites sur indication médicale. Elles seront réalisées à votre convenance soit dans l'établissement (Cf. fiche : liste des intervenants), soit dans un cabinet de votre choix.

ANALYSES BIOLOGIQUES

Vos analyses biologiques sont à réaliser à votre convenance, dans un laboratoire de votre choix ou au laboratoire central d'analyses médicales qui transmet les résultats via le site internet au service. (Cf. fiche : liste des intervenants)

5. La consultation d'anesthésie

Une consultation d'anesthésie est obligatoire en vue de l'accouchement et doit se faire entre la 34^e et 36^e semaine de grossesse. Merci de prendre un rendez-vous pour cette consultation à la Clinique St Germain :

Documents à présenter

- Dossier de grossesse complet avec les résultats biologiques dont carte de groupe sanguin
- Tout document médical pouvant être utile dans le cadre de votre accouchement.

Au cours de la consultation d'anesthésie, vous recevrez des informations concernant le déroulement et les risques éventuels de la péridurale vous permettant de signer le consentement éclairé d'anesthésie.

Vous signerez également le devis de dépassement d'honoraires d'anesthésie.



RDV
consultations anesthésie
www.clinique-st-germain.fr
www.doctolib.fr
 ☎ 01 61 30 20 20

6. Votre Pré-admission

Vous pourrez effectuer votre pré-admission au RDC de la Clinique à l'issue de votre consultation d'anesthésie et après avoir reçu votre prise en charge à 100% de la sécurité sociale. Documents à présenter

- Pièce d'identité
- Attestation de domicile de moins de 3 mois
- Carte vitale
- Carte mutuelle (si mutuelle)
- Attestation de 100% Sécurité Sociale
- Chèque d'acompte
- Devis de dépassement d'honoraires de l'Obstétricien **signé.**
- Devis de dépassement d'honoraires de l'Anesthésiste **signé.**



7. Votre « pochette de suivi de grossesse »

Cette pochette est destinée à regrouper tous les documents liés à votre prise en charge :

- ❑ Les fiches de consultation du Gynécologue
- ❑ Les comptes-rendus des échographies
- ❑ Les résultats des examens de laboratoire
- Le bilan préopératoire (bilan de coagulation pour la péridurale)
- La copie de la carte de groupe sanguin (complétée et vérifiée : 2 déterminations + phénotype) et l'original en votre possession
- ❑ L'attestation de sécurité sociale nécessaire à votre inscription à la maternité
- ❑ La carte vitale
- ❑ L'attestation de votre mutuelle
- ❑ La fiche de consentement éclairé remise en consultation d'anesthésie
- ❑ Le livret de famille pour la déclaration de naissance et reconnaissance anticipée pour les couples non mariés (le cas échéant)

Ces documents sont indispensables pour le suivi de votre grossesse Assurez-vous de les avoir en permanence avec vous.



8. L'équipe

Vous trouverez sur la fiche des intervenants les coordonnées des médecins gynécologues-obstétriciens et de l'ensemble des professionnels exerçant au sein de l'établissement.

Les gynécologues-obstétriciens font le point sur votre état de santé et prennent les décisions nécessaires vous concernant. Ils peuvent être amenés à faire appel à d'autres spécialistes.

Les sages-femmes sont là pour vous accompagner tout au long de votre grossesse et durant votre séjour.



Un pédiatre passe quotidiennement. Il examinera au moins deux fois votre enfant pendant le séjour : au début de votre séjour pour la visite du nouveau-né) et la veille du départ pour la visite de sortie.

Profitez de son passage pour évoquer avec lui toutes les questions concernant votre enfant.

La consultante en lactation certifiée IBCLC pourra accompagner l'allaitement de votre bébé durant votre séjour.

Une Psychologue dédiée à la maternité, est à votre disposition certains jours de la semaine. Elle passera vous rendre visite durant votre séjour.

Les auxiliaires de puériculture prennent en charge votre bébé durant le séjour. Elles vous accompagneront pour les soins et les conseils dont vous avez besoin et plus particulièrement dans le domaine de l'allaitement.

Des aides soignantes interviennent au quotidien pour le bon déroulement de votre séjour et pour votre confort.

Une équipe hôtelière assurera l'entretien de votre chambre et la prestation restauration.

9. Que faut-il apporter ?

L'indispensable pour votre séjour en maternité.

Nous vous invitons à préparer deux bagages séparés.

Dans un sac destiné à la salle de naissance

Pour votre bébé

- 1 body en coton
- 1 pyjama chaud
- 1 brassière de laine (ou gilet)
- 1 paire de chaussettes ou chaussons
- 1 bonnet
- 1 turbulette (taille naissance)
- 1 drap-housse pour berceau (40x80)

Pour la maman

- 1 tee-shirt
- 1 slip filet
- 1 brumisateur

Dans un bagage qui restera dans la chambre

Pour le séjour de votre bébé

- 4 bodys en coton
- 4 pyjamas
- 1 brassière de laine (ou gilets)
- 5 bavoirs
- 1 paquet de langes en coton
- 3 serviettes éponge-bain
- 1 drap-housse pour berceau (40x80)
- 3 paires de chaussettes ou chaussons
- 1 paire de moufles
- 1 thermomètre électronique (non auriculaire)
- 1 siège-auto « dos à la route » homologué taille 0 ou 0+

- Slips en filet
- Chaussons
- Nécessaire de toilette
- Serviettes de toilette

Pour la toilette du bébé, le nécessaire est mis à votre disposition dans la nurserie.

Pour allaiter votre bébé : apportez éventuellement un soutien-gorge d'allaitement et si possible un coussin d'allaitement. Pensez à choisir vos chemises de nuit ouvertes sur le devant.

Des coffres sont à votre disposition dans chaque chambre pour y déposer vos affaires de valeur.

Merci de veiller à ne rien laisser sans surveillance lorsque vous quittez votre chambre.

Pour la maman

- Un sèche-cheveux
- Chemises de nuit
- Robe de chambre (si souhaitée)

10. Le pack accouchement/allaitement

Pour votre confort et pour répondre aux oublis fréquents, nous avons mis en place un « pack accouchement » comprenant les couches de bébé, vos serviettes hygiéniques ainsi qu'un thermomètre pour votre usage personnel.

Ce pack vous sera remis par l'équipe

de la salle d'accouchement lors de la naissance de bébé et sera facturé lors de votre départ. (Cf. plaquette tarifaire)

Ce pack étant remis de manière systématique, il n'est pas nécessaire de prévoir d'apporter ce qu'il contient.

En cas d'allaitement et selon les besoins, nous pouvons vous fournir les coussinets d'allaitement et les « bouts de seins ». S'adresser à l'accueil de la Clinique-niveau OB (Cf. plaquette tarifaire)

11. La prise en charge de l'accouchement

L'accès à l'Espace Naissance est limité.

Seul le papa ou UNE personne que vous aurez choisie y sera bienvenu(e). Les visiteurs et les autres membres de la famille n'y sont pas admis, ils vous attendront dans votre chambre ou dans le hall de la Clinique.

En cas de césarienne, c'est aux médecins (gynécologue et anesthésiste) que revient la décision d'admettre le papa accompagnant en salle de césarienne.

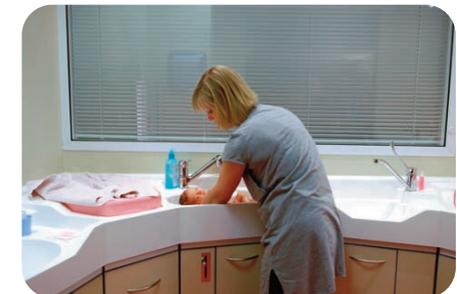
En espace naissance, l'équipe est composée d'un gynécologue obstétricien, d'une sage-femme, d'une aide-soignante ou auxiliaire de puériculture, d'un anesthésiste et d'un pédiatre.

Après l'accouchement, vous resterez au moins 2 heures environ en surveillance au bloc obstétrical.

C'est aussi un temps d'intimité privilégié avec votre bébé.

Les premiers soins de votre enfant sont réalisés en espace naissance par la sage-femme.

La première mise au sein pourra y être faite.



12. Votre séjour

C'est un temps de découverte et une nouvelle relation qui s'installe. La sage-femme et les auxiliaires de puériculture vous conseilleront sur la manière de vous occuper de votre enfant. Ils vous indiqueront quels sont ses besoins, ce dont il est capable, comment s'établit la relation avec lui.

Sauf fatigue maternelle importante, le bébé reste, en principe, en permanence avec sa maman. Ce contact continu et rassurant pour le nouveau-né contribue à tisser des liens de parentalité.

Vous serez incitée à participer aux soins et à la toilette de votre bébé, guidée par les auxiliaires de puériculture.

Le bain est un moment privilégié d'intimité avec votre bébé. Aussi, nous vous remercions de comprendre que l'accès à la nurserie est limité aux 2 parents.



Vous rencontrerez le pédiatre qui l'examinera le jour ou le lendemain de la naissance, avant la sortie, et chaque fois qu'il sera nécessaire.

Les visites sont autorisées de 13h00 à 20h00 aux proches de plus de 15 ans mais limitées à 2 personnes à la fois. L'établissement accepte néanmoins la visite des frères et sœurs bien portants.

Les poussettes n'étant pas autorisées dans les étages, elles resteront stationnées dans le hall d'entrée.

Les repas sont servis à 8h00, 12h00 et 18h00. Un goûter est proposé à 15h00.

Les plateaux seront repris dans l'heure qui suit leur service.

Pour faciliter le travail de l'équipe hôtelière, nous vous remercions par avance de bien vouloir respecter cet impératif.

Nous regrettons de vous informer que, dans le cadre de la lutte contre les infections, les fleurs ne sont pas autorisées dans les chambres et vous invitons à les apporter au domicile.

13. La charte des parents & les règles de vie dans le service



Le parent accompagnant est bienvenu le matin pour participer aux soins de bébé, assister aux visites du pédiatre ou aux diverses rencontres.

Seules les chambres «accompagnant» permettent au parent accompagnant de rester auprès de vous durant votre séjour. (Cf. plaquette tarifaire)

La chambre «accompagnant» inclut le petit déjeuner accompagnant. Des bons vous seront remis à cet effet par le service des admissions.

Cependant, pour le bon fonctionnement de la maternité et par respect pour l'ensemble du personnel, nous lui soumettons ces quelques recommandations :

Le parent accompagnant doit adopter une tenue vestimentaire correcte et être habillé le matin dès 8h00.

- Ne pas passer de communications téléphoniques dans les couloirs.
- Appliquer les consignes d'hygiène en vigueur et notamment les frictions hydro-alcooliques des mains
- Replier leur lit accompagnant pour 8 heures, horaire du petit déjeuner
- Respecter l'horaire de fin de visite du soir (20h00)**
- Pour les accompagnants, prévoir d'arriver avant la fermeture des portes à 20h00.
- Pour des raisons de sécurité, pour respecter le repos des mamans et le travail des équipes de nuit, les allers et venues nocturnes dans les couloirs ne sont pas autorisées.

14. Votre sortie

Elle est décidée conjointement par le gynécologue-obstétricien et par le pédiatre.

Pour des raisons d'organisation interne, les sorties doivent se faire le matin.

Vous devez quitter votre chambre à 11h30 au plus tard.

Aussi, nous vous remercions de vous organiser en conséquence pour les

modalités pratiques de votre retour à domicile.

Avant votre sortie, il est indispensable de passer au bureau des admissions pour y régler vos frais de séjour et prendre les justificatifs nécessaires pour votre mutuelle. Vous pouvez vous y rendre le jour de votre sortie dès 9 heures.

15. Les formalités

Préalablement à votre démarche, la Clinique transmet à la Mairie une Constatation Médicale de Naissance.

La déclaration

Elle doit être faite à la l'Etat Civil de la Mairie de St Germain en Laye dans les 3 jours ouvrables suivant la naissance et en vous munissant :

- Du livret de famille (si vous en possédez un)
- Des pièces d'identité des parents

Le nom de famille de votre enfant

Le nom, choisi par les parents, donné au premier enfant commun peut être :

- Le nom du père
- Ou le nom de la mère
- Ou le double nom, à savoir le nom du père suivi du nom de la mère, ou le nom de la mère suivi du nom du père

Le nom choisi pour ce **premier enfant** sera celui de tous les enfants suivants, communs au couple.

Le premier enfant commun est l'enfant qui a la filiation établie en premier **à l'égard de ses deux parents**. Il ne s'agit donc pas nécessairement du premier enfant biologique.

Pour les couples **non mariés et les mères célibataires**, nous vous conseillons de faire une **reconnaissance anténatale**. Elle peut se faire à tout moment de la grossesse, dans toute mairie, avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

16. Accès (à 20 minutes de Paris)

Adresse :

12 rue Baronne Gérard
6 rue d'Ourches (adresse GPS)
78100 Saint-Germain-en-Laye
Tél. : 01 39 10 26 26
Fax : 01 61 30 20 04
Email :
direction@cliniquesaintgermain.fr
www.clinique-st-germain.fr

La Clinique Saint-Germain est située en plein centre ville de Saint-Germain-en-Laye, à côté de l'hôpital.

Véhicule :

A 20 minutes de Paris

● **A13 sortie Poissy**

Prendre ensuite à gauche pour retrouver la N13 et sur la direction de St Germain en Laye.

● **N13 qui traverse St Germain**

En provenance de Paris :

Sortie D98 : Mareil- Marly / Fourqueux /Hôpital Clinique

En provenance de Poissy :

Sortie D98 : Mareil-Marly / Fourqueux / ZA Bel Air / Sous préfecture

RER :

Ligne A

station St Germain-en-Laye
15 minutes de marche à travers le centre ville.

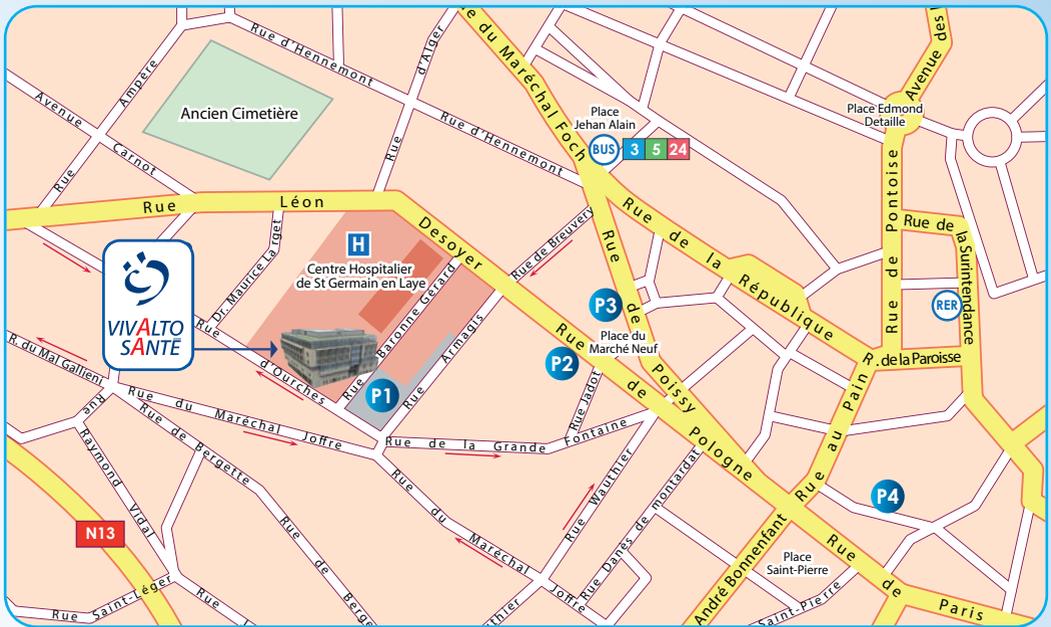
Il existe au départ de la gare des liaisons par bus vers la clinique.

BUS :

L'arrêt de bus Jehan Alain Hôpital est le plus proche de la Clinique Saint-Germain (à 3 min à pied)
Il est desservi par de nombreuses lignes

N° : 1, 2, 3, 5, 7, 10, 15, 21, 23, 24, 26.





Parkings

- P1 Parking Hôpital**
Rue Armagis
à 50 mètres de la Clinique
- P2 Parking Pologne**
63, rue de Pologne
à 420 mètres de la Clinique
- P3 Parking de la place du Marché**
1 place du Marché-Neuf
à 400 mètres de la Clinique
- P4 Parking des Coches**
11-15 rue des Coches
à 800 mètres de la Clinique

Les numéros utiles

Secrétariat Gynécologie01 34 51 20 03
 Consultation Anesthésie.....01 61 30 20 20
 Sage-femme Espace Naissance.....01 61 30 20 62



Clinique Saint-Germain
 Saint-Germain-en-Laye

Votre guide maternité • Centre ville de St Germain en Laye • A côté de l'Hôpital
 12 rue Baronne Gérard • 6 rue d'Ourches (adresse GPS) • 78100 St Germain en Laye
 Tél. : 01 39 10 26 26 • Fax : 01 61 30 20 04

direction@cliniquesaintgermain.fr • www.clinique-st-germain.fr